



Les droits d un pere pour ses enfants en famille d accueil

Par **RIVAUX**, le **25/05/2012** à **07:53**

Bonjour, rnJE VOUDRAIS SAVOIR QUELS SONT LES DROITS DE MON FILS .SES ENFANTS ONT ETE PLACES EN FAMILLE D ACCUEIL PROVISOIREMENT AVEC SON ACCORD ET L ACCORD DE SON EX CONCUBINE.MON FILS VOUDRAIT RECUPERER SES ENFANTS MAIS L ASSISTANTE SOCIALE LE CONTRE DIT A CHAQUE FOIS ,TOUT SE QU IL FAIT AVEC SES ENFANTS EST MAL .IL N Y A RIEN DE POSITIF .JE SAIS QUE MON FILS S EN OCCUPE BIEN .ILS A SES ENFANTS LE WEEK END ET LES VACANCES SCOLAIRES .QUAND LES ENFANTS RETOURNENT EN FAMILLE D ACCUEIL ILS PLEURENT,NE VEULENT PAS PARTIR.MON FILS EN ASSEZ DE CETTE SITUATION .SACHANT QUE LA MAMAN N AURA PAS SES ENFANTS ELLE EST INCCAPABLE DE S EN OCCUPER .ELLE A UNE MALADIE MENTALE.rnQUAND JE VAIS VOIR MES PETITS ENFANTS CHEZ MON FILS L ASSISTANTE SOCIALE LUI DIT VOUS AVEZ BESOIN DE VOTRE MERE POUR VOUS OCCUPER DE VOS ENFANTS ET VOILA TOUT EST COMME CELA AVEC L ASSSISTANTE SOCIALE TOUT EST EPLUCHE .rnEN VOUS REMERCIANT D AVANCE CAR JE NE SAIS PLUS VERS QUI ME TOURNER CELA ME FAIT TRES MAL DE VOIR MES PETITS ENFANTS EN FAMILLE D ACCUEIL.rnBONNE JOURNEE